Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 7 Ramadan 1444
29 Mars 2023

N° 38

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **751**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **751**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **753**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **755**
Homologation de résolutions **757**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **757**
Avis aux créanciers **759**
Convocations
Sociétés anonymes **760**
Divers
Avis au public **766**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société : société civile locale om lagsab

Montant du capital souscrit de la société : 10.000 dinars

L'adresse prescrite du siège social : om lagsab sidi boubaker.

Sujet de la société :

Productions et services agriculture

Elevage et grandes exploitations

Production d'actifs productifs

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 13/3/2023 sous le numéro 3350 au tribunal de 1ère instance de Gafsa

Le nombre d'actions à souscrire en numéraire : 50 actions au nom de 200 dinars par actions

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : le nombre de 50 actions correspondants compensées par 10.000 dinars payable immédiatement est distribués aux personnes souhaitant contribuer à la base d'action par personne comme le prévoit l'article 6 des dispositions générales de titre 1 décret présidentiels numéro 15 du 20 mars 2022 relatif aux entreprises publiques. Le nombre d'actions compensées par 10.000 dinars payable immédiatement est fixé par voie d'information par voie d'acte et l'ajout de nouvelles actions au capital de l'entreprise.

L'assemblée générale constitutive constitue se tiendra durant le mois du mars au club de la jeunesse rurale à omlagsab.

Fondateurs :

Ahmed Ghouaidia : sis à Om Lagsab Sidi Boubaker Gafsa. Tél : 97281163

Boughanem Ghouaidia : sis à Om Lagsab Sidi Boubaker Gafsa. Tél : 97463236

Mounir Ghouaidia : sis à Om Lagsab Sidi Boubaker Gafsa. Tél : 97044173

Salem Ghouaidia : sis à Om Lagsab Sidi Boubaker Gafsa. Tél : 26118034.

2023R00667SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise : Rehan d'Elevage et de Grande Agriculture

Type de société : locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10000 dinars

Adresse du siège social : Dhyaat El-Najeh Lagsab gouvernorat Gaafour

Thème de l'entreprise : Agriculture générale

La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans

La date du dépôt des statuts de la société auprès du tribunal de première instance de Siliana le 13 Mars 2023 sous le numéro 05/2023

Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie du décret présidentiel du mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par l'huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.

Une invitation à l'assemblée générale constitutive le 28/4/2023, une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la municipalité.

Membres :

- Hichem Ben Rabeh Ben Hssan Rihani : 04508254

- Marwen Ben Mohamed Ennajem Ben Salem Hayari : 09928772

- Habib Ben Rabeh Ben Hssan Rihani : 04499279.

2023R00687SODB1

Projet de constitution d'une entreprise privée locale

En application du projet de loi incorporant un pendant déposé par écrit au Tribunal de Première Instance de Kairouan le 16/3/2023 sous le n°03/2023 du décret n°15 de 2022, le nom de la société Entreprise Agricole Locale Elchabeb Wtanmia, à Menzel Al-Mahiri, dans l'Etat de Kairouan, au capital de 12 500 dinars, d'une durée de 99 ans, avec son siège social au quartier Riyad Al-Muhairi maison 3114 à proximité du Centre de Sécurité Publique.

Objet : Entreprise agricole ayant une activité agricole grandes cultures, culture fourragère, arbres fruitiers, oliviers, élevage

Fondateurs : Chtila Mohamed Moldi : 97963351

- Selmi Maher Mohamed
- Jemli Fedoua Amar
- Chtila Kaies el moldi
- Werghemi Nabil Mohamed

La valeur de l'action est de 250 dinars

La date de début de la souscription est le 02 mai 2023. Le nom de l'agence bancaire dans laquelle seront déposés les fonds provenant de la souscription : Banque Nationale Agricole, Agence Nasrallah Kairouan.

La date de l'assemblée générale constitutive est le 8 mai 2023.

2023S00340SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination du président du conseil d'administration

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RNE : 0000393H

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS 036730-64

Suivant le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, en date

du 1er février 2023 et enregistré à la recette des finances La Charguia le 16 mars 2023 quittance n°M039796 enregistrement n°23801986 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 17 mars 2023 Dossier n°202363380.

Il a été décidé la nomination de M Mohamed Ben Salem en tant que président du conseil d'administration pour le reste de son mandat d'administrateur.

2023T00318SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

SOCIETE TUNIFRIES SA

Au capital de 22.520.000DT

Siège social : Zone Industrielle Djebel Ouest 1131 Zaghouan

Matricule Fiscal : 1583938R

Suivant procès-verbal de l'AGE du 19/10/2022, enregistré à la recette des finances Bir Mchergua le 02/11/2022 sous le n°22700267, quittance n°2941, les actionnaires ont décidé :

- d'augmenter le capital social d'un montant de 3 000 000 dinars, pour le porter de 19.520.000dt à 22.520.000dt.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 24/11/2022 sous le n°2022142213 deux originaux des documents suivants :

- PV de la réunion de l'AGE

- Déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette des finances Bir Mchergua le 02/11/2022 sous le n°22700267, quittance n°2941.

- Liste des souscripteurs et état des versements.

L'augmentation du capital ayant été réalisée, l'article sept (7) des statuts, relatif au capital social, a été modifié en conséquence.

2023400675SANB2

Modification de souscription des associés et nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE BUDD PROTECMAR TUNISIE SA

Au capital de 500.000DT

Siège social : Rue Medhat Pacha Tunis 1001

Matricule Fiscal : 186776W

Suivant procès-verbal de l'AGE du 28/6/2022, enregistré à la recette des finances Ghandi le 5/7/2022 sous le n°22802925, quittance n°70520, les actionnaires ont décidé :

- Modification de souscription des associés

- Il a été déposé au Registre National des Entreprises en décembre 2022 sous le n°186776W deux originaux des documents suivants :

- PV de la réunion de l'AGE

- Déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette des finances Ghandi le 5/7/2022 sous le n°22802925, quittance n°70520

- Liste des souscripteurs et état des versements.

La mise à jour du capital ayant été réalisée, l'article six (6) et l'article sept (7) des statuts, relatif au capital social, a été modifié en conséquence.

Suivant procès-verbal de l'AGE du 28/6/2022, enregistré à la recette des finances Ghandi le 5/7/2022 sous le n°22802925, quittance n°70520, les actionnaires ont décidé :

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

- Deux exemplaires des documents suivants ont été déposés au Registre national des entreprises en décembre 2022 sous le n°1959 :

- Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire.

- La déclaration de souscription et de paiement a été enregistrée auprès de la recette des finances de Ghandhi le 16/12/2022. Le nombre de 106785 numéro enregistré 22805454.

- Liste des actionnaires et des paiements.

L'augmentation du capital ayant été réalisée, l'article six (06) et l'article sept (7) des statuts, relatif au capital social, ont été modifiés en conséquence.

2023400676SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Opty Distribution

SARL au capital de 200. 000 dinars

Siège social : Route Gremda klm 0.5 - immeuble Elborj - Sfax

Matricule fiscal : 940236A/A/M/000

Identifient Unique : 940236A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 22/11/2011 à Sfax enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 27/12/2011, quittance n°M006481, enregistrement n°11806140, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax le 25/8/2012 sous le numéro D082852005, il a été décidé la nomination de Majdi Jribi CIN n°08155679 troisième gérant de la société à partir du 01/11/2011 avec le plein pouvoir pour agir au nom de la société.

2023X00393SRLB2

SOCIETE IBADUHER TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 667.000 Dinars

Hôtel Flora Park - Yasmine Hammamet - 8056 Nabeul

I.U : 1771558G

- Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) des associés du 10/3/2023 enregistré à la Recette des finances de Bouficha le 13/3/2023 sous Qn°M007047 En°23500211

- Les associés ont décidé de nommer Monsieur Mourad Ben Ahmed en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

- Les associés ont décidé d'augmenter le capital social, le nouveau capital est porté à 667.000 Dinars.

Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous identifiant unique n°1771558G en date du 16/3/2023 sous dossier n°202363229.

2023400677SRLB2

PITTURE ITALIANE MIDDLE EAST & AFRICA

Société à responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 150.000 Dinars

Rue du Lac Victoria- Résidence Lac 2001- Imm. TANIT Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1496052X

Suivant un procès-verbal de la Décision Collective extraordinaire des associés du 7/10/2022 enregistré à la Recette des Finances Le Lac, Tunis le 13/3/2023 sous Qn°M034738 En°23102141 & Suivant un (1) Acte de cession de parts & Suivant les statuts mis-à-jour du 7/10/2022 enregistrés à la Recette des Finances Le Lac, Tunis le 13/3/2023 sous Qn°M034741 En°23702143.

- Les associés ont approuvé les cessions de parts sociales;

- Les associés ont adopté les statuts mis-à-jour tels qu'ils leur ont été présentés.

- Dont un exemplaire du P.V, de l'acte de cession et des statuts mis-à-jour ont été déposés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1496052X en date du 16/3/2023 sous dossier 202363226.

2023400683SRLB2

Société IPSOS EDITIONS

SARL au capital de 1000 DT

Siège social : 6 avenue Sursènes Montplaisir

Identifiant Unique : 1191984T

Suivant PV en date du 20/02/2023, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 28/02/2023 sous n°23501268, quittance n°M022649 ; il a été décidé la liquidation de la société, ainsi que la nomination de Monsieur Imed Ben Amor en tant que liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile, du liquidateur sis au 6 Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Une copie du présent procès-verbal a été déposée et acceptée au centre national du registre des entreprises le 3/3/2023 sous le numéro 202351174.

2023400686SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 10/2/2023 enregistré à la recette des finances Mornaguia le 10/02/2023 sous n° 23200239 Quitt n°M008858 Mr Wayel Hammami C.I.N n°04827086, vend à la société "BIJOUTERIE WAEL ET NOUR Mat fiscal n°1813881Y".

Tout le fonds de commerce du local (BIJOUTERIE) sis à Mornaguia Rue Taieb Mhiri n°1. Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'avocat Anouar Jeliti Cabinet Centre Zarrouk Rue Ahmed Telili Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les journaux "Le Quotidien et Achourouk" le 23/3/2023.

2023T00319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Leila Jbara signé le 6-3-2023 et enregistré à la recette des finances de Béjà le 7-3-2023 sous quittance n°M016191 Bader Edine Saidi vend à Mohamed El Masgouni tout le fonds de commerce exploité pour toute activité de commerce au local situé rue de la République Colisée KAMILIA Béja.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Mohamed El Masgouni au local situé à Rue de la République Colisée KAMILIA Béja. Le présent avis a été publié au journal quotidien «Le Quotidien» en date de 14/3/2023 sous le n° IP 223/2463 et au journal quotidien «Elchourouk» en date du 14/3/2023 sous le n° IP 223/2459.

2023R00585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 16/3/2023 enregistré à la recette des finances de Sidi Hssine le 16/3/2023 quittance n°M030472, enregistrement 23200977. Mr Zied Hafsaoui a vendu à Mme Faten Bent Hssan Saidani la moitié du fonds de commerce exploité en tant que café 1ère catégorie sis cité Rachidia Carfour borj Chakir route Mjaz Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur et le fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux la Presse et Assahafa le 21/3/2023.

2023R00655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé et légalisé le 14/3/2023 et enregistré à la recette des finances à Zarzis le 15/3/2023 quittance numéro M4330919 les héritiers Mourad Ben Younes ont vendu à Laouar Wided demeurant à Zarzis la totalité du fonds de commerce «Ben Youness vente et réparation des objets en cuir» sis à l'Avenue Belguassem Chebbi Zarzis.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteuse dans son adresse indiquée ci-dessus.

Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 17 mars 2023.

2023R00660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 24/02/2023 enregistré à la Recette des Finances Cité Ettadhamen le 02/3/2023 sous le n°23201267 Reçu n°11022504 Mme Farah Bouderbala représentant légal de la société «FARAH ET AID» n° de la C.I.N.0727986 délivrée le 24/6/2020 a vendu à Mme Nadia Mtar titulaire de la C.I.N n°05115254 délivrée le 27/11/2019 en sa qualité de représentant légal de la société «LYLY KINDAM» société en cours de Constitution; le fonds de Commerce situé à l'Avenue :

Les Jasmins ; Cité les Jardins d'El Menzeh ; objet du titre foncier 74146 - Ariana ; en tous ses éléments matériels et moraux.

Le fonds est destiné à la fabrication et la vente des produits pâtissiers.

Toute opposition à cette vente peut-être adressée à l'acquéreur Mme Nadia Mtar à l'adresse où se situe le fonds objet de cette vente.

Cette vente a été publiée au journal "Essahafa" du 8/3/2023.

2023R00674FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signature légalisée le 13-02-2023, enregistré à la recette des finances de Grombalia enregistrement n°23200929, quittance n°017462, Monsieur Yasser Ben Mahrez Ben Sghayer Kacem a vendu à Monsieur Slim Ben Othman Ben Mabrouk Jouida résident au numéro 42, avenue Taher Haddad Grombalia la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels, consistant en la vente des journaux et du tabac à l'espace de Khair Eddine - Grombalia.

Les oppositions au payement du prix au vendeur sont reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur Monsieur Slim Jouida au siège du fonds de commerce objet du contrat, situé à l'espace de Khair Eddine - Grombalia.

Un extrait de cette annonce est paru au journal AL-Sabah le 10-3-2023.

2023R00685FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 9 mars 2023 enregistré à la recette des finances rue 3 septembre 1934 sous le n°23200769 quittance n°M020883, Mme Nessrine Bent Arbi Ben Salem titulaire de la CIN n°08439453 délivrée le 31 décembre 2018, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1501678N, demeurant à rue Adari Hamdi route 814 Tantana Akouda Sousse; a cédé à M. Ramzi Ben Arbi Ben Salem, titulaire de la CIN n°05538420 délivrée le 23 Avril 2015, demeurant à 05 rue de Carthage Sousse; le fonds de commerce «MONDIAL OUTIELS» exploité au commerce de détail de quincaillerie, des matériaux ferreux, peintures, verres et vente des produits ferreux, avec tout ses éléments corporels et incorporels, sis et exploité rue Nabeul 4000 Sousse Médina Sousse, les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au Journal Officiel de la République Tunisienne au cabinet du maître Ben Hamida Meniar, Avocate à la cour d'appel à Sousse sis à Rue Tahar Sfar - immeuble Baraka Sousse étage 4-B.14, cette annonce a été publiée le vendredi 17 mars 2023 au journal Le Quotidien.

2023S00332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à Monastir le 10/8/2022 Q n°MO50067 n° d'enreg 22204791 Mr Romdhan Hlila a vendu à Mme Anisa Kouraychi Le F-C du local du commerce sis à Houmett echraka Monastir.

Les oppositions seront Envoyées à l'adresse du F-C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au j.o.r.t.

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 24/3/2023.

2023S00337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à Monastir le 21/3/2023 Q MO022450, n° d'enreg. 23202129 Mr Khalil Temimi a vendu à Mr Salem Zidi le F-C du local du commerce sis à la Résidence rose, route Kairouan Monastir.

Les oppositions seront Envoyées à l'adresse du F-C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au j.o.r.t.

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 24/3/2023.

2023S00338FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant contrat daté du 20/02/2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 8/3/2023 sous enregistrement n°23301384 et quittance n°M037145. M Karim Bassoumi a donné en location gérance libre le fonds de commerce de fast-food sis à Hammamet avenue Taieb Azzabi à la société Hammamet Bonjia qui est destiné à l'exercice de fast-food.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse en date du 17/3/2023.

2023R00665FCCC3

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue Ghandi sous n°22801804, et, quittance n° M046543 signé à Tunis le 10 avril 2022, par procuration des héritiers, Monsieur Mohamed Ben Ali Romdhane (C.I.N 00021736) a loué en gérance libre tout le fonds de commerce à usage tout commerce, de la boutique située rue Ibn Khaldoun n°17 Bis Tunis à Zina bent Elmoez Ben Saida (C.I.N. 13005640) pour une durée d'un an renouvelable.

Toutes les oppositions sont acceptées à l'adresse de la boutique et ce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal «Le Temps» le 7 Mars 2023.

2023R00668FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté le 13/10/2021 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 20/10/2021 sous le n°M052659, Ben Hassine Hamida CIN n°05106745 et Etaieb Ines CIN n°09856071 ont loué à Etaieb Mohamed Salim le fonds de commerce "BOULANGERIE et PATISSERIE" exploité dans le local situé à l'avenue El Fadhel Ben Achour à Hameme Leghzaz, Nabeul.

Les oppositions seront acceptées chez Etaieb Mohamed Salim à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans le journal Essabeh le 23/3/2023.

2023R00715FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 22/02/2023, enregistré à la recette des finances La Marsa, le 21/3/2023 Quittance n°M043760 Enregistrement n°23301880, Mr Derouiche Tarek, CIN n°00020275, a loué à la société Derouiche Beauty And SPA société en cours de constitution représentée par sa gérante Mme Dziri Wahida, CIN n°01688970, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce sis au 06 Rue Ibn Toufeil 2078 la Marsa - Tunis. Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 24/3/2023.

2023400684FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

La constitution d'un parti politique

Nom du parti : Mouvement Azimoun

Logo du parti : Liberté, Solidarité, Bien-être

Symbole du parti : Lampe électrique

Objet du parti : Contribuer à la construction d'une société démocratique et solidaire dans laquelle les droits humains et les droits de toutes les générations et des femmes sont respectées, et un environnement sain est préservé.

Les objectifs du parti :

- Créer une nouvelle génération politique consciente des enjeux de sa réalité et réconciliée avec son identité tunisienne et ouverte aux civilisations humaines.

- Diffuser les valeurs de liberté, démocratie, citoyenneté, principes républicains, Etat de droit, pluralisme, passation pacifique du pouvoir, transparence, égalité, impartialité de l'administration, indépendance de la justice, travail et innovation.

- Diffuser une culture de paix et de non-violence et rejeter tous les appels à la haine, à l'intolérance et à la discrimination pour des motifs religieux, factionnels, sexuels ou régionaux.

- Créer une société de la connaissance, du bien-être et de la sécurité sociale, et encourager la libre initiative

- Engagement envers les droits humains universels et les conventions internationales ratifiées par la République Tunisienne, notamment celles relatives à l'environnement

Siège du Parti : bureau numéro 12, étage 3, Elbacha Centre Avenue Khairedine bacha, Tunis

Président fondateur : Ayachi Zamel.

2023T00293APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association d'Initiateur Somaa

But : Association développementale

Siège : Avenue de la Liberté Somaa - 8023 Nabeul.

Objectifs :

- Contribuer à la diffusion de la pensée volontaire et de leadership

- Cherchant à consacrer le principe de sens civique au citoyen

- Contribuer à la promotion de la sensibilisation du citoyen Somai.

Membres :

Présidente : Manel Ben Dhia

Secrétaire générale : Nawrez Benissia

Trésorière : Imen Sahli.

2023T00303APSF1

Constitution d'une association

Association de Sauvegarde de la Ville de Sbeïtla

Objet de l'Association : Histoire - Patrimoine - Culture - Tourisme

Objectifs de l'Association :

1- Contribuer au Sauvegarde des Monuments Archéologiques de la Ville sous la tutelle des autorités compétentes : Ministère de la Culture, Institut National de Patrimoine, et les Collectivités Locales».

2- Contribuer au sauvegarde, protection, restauration et développement du Patrimoine matériel et Immatériel de la ville. Ainsi travailler pour la présentation, la promotion et marketing dudit patrimoine à l'échelle nationale et internationale.

3- Contribuer à l'instauration d'un bel espace écologique en harmonie avec les objectifs nobles de l'association en coopération avec toutes les composantes de la ville ainsi qu'en soutien des efforts des collectivités locales. Ainsi, contribuer à la sensibilisation de l'importance de la protection des monuments de la ville et la propagation de la culture écologique, des valeurs de la citoyenneté, de tolérance et de coexistence pacifique dans l'espace sociétal entre toutes les catégories de la société.

4- Contribuer à la création d'un festival local visant à la promotion des spécificités historiques et culturelles de la ville.

5- Essayer de créer les liens de coopération avec des associations similaires à l'échelle nationale et internationale dans un souci de partage d'expériences et d'opinions. Ainsi travailler sur la valorisation des monuments de la ville ainsi que la reconnaissance desdits monuments comme Patrimoine Mondial de la Part de l'UNESCO.

Siège de l'association : Maison de la Culture de Sbeïtla

Membres du Bureau directeur :

Ghribi Ali : Président (CIN n°02628427)

Chehbi Imed : Secrétaire général (CIN n°08239813)

Helali Nejib : Trésorier (CIN n°02759777).

2023R00576APSF1

Constitution d'une amicale

Nom : Amicale Al Amen pour les employés de la commune Jouaouda

Sujet : Social et culturel

Siège social : municipalité Jouaouda Sidi Said Fernana 8140.

Objectif :

- Organiser des activités sociales et culturelles qui profitent aux membres aux participants et à leur famille

- Renforcer les liens d'affection et de fraternité et de solidarité entre ses membres et ses adhérents et aider les personnes vulnérables.

Gérant : Souhaeil Khazri

Secrétaire Général : Adel Hezzi

Trésorier : Abdelhamid Hezzi.

2023R00649APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association tunisienne pour l'information et la communication agricole écologique et énergétique 15 bis rue Beyrouth, Ariana.

Objectifs :

Participation au soutien de la production audio-visuelle et l'orientation et la vulgarisation à travers des programmes spécifiques pour les jeunes

Le renforcement de la relation avec les associations et organisations.

Membres :

Wissal Kasraoui : Présidente

Mongi Ksouri : Secrétaire général

Ameur Jeridi : Secrétaire général adjoint

Achraf Gharbi : Trésorier.

2023R00666APSF1

Syndic des propriétaires de l'immeuble

El Afran Nouvelle Médina 3

Selon PV du syndic des propriétaires de l'immeuble El Afran en date du 01/01/2022, enregistré à la recette des finances el Yasminet sous le numéro 22802412 en date du 17/11/2022. Il a été décidé la nomination de :

Président : Mr Amine Mouati

Trésorier : Mr Mohamed Amine Bali

Secrétaire général : Mr Mohamed Ali Mabrouk.

2023R00683APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Temimi pour la recherche scientifique et l'information.

Siège social : Immeuble Al-Imtiaz, Centre Urbain Nord, 1003, Tunis

Objectifs : Développer la culture en sciences humaines et sociales, notamment dans le domaine de l'histoire, en organisant des séminaires et des forums en la matière.

Cherchant à promouvoir d'émission des acteurs politiques et autres, l'enregistrer, et le sauvegarder audio, image et numérique, et le mettre à la disposition des universitaires et étudiants notamment.

Travailler à la gestion et à la conservation de la bibliothèque, la développer, et la mettre à la disposition des universitaires, en publiant des publications périodiques en histoire et d'aider financièrement et moralement les étudiants dans diverses spécialités.

Membres :

Président : Prof. Abdeljelil Temimi

Secrétaire général : Dr. Mohamed Dhifallah

Trésorier : Taher Khouaja.

2023R00684APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Averroès Médicale Monastir

Son objet : Association scientifique.

Composition de l'association :

- Président : Dr Mabrouk Adnene

- Vice Président : Dr Sadok Jlassi

- Trésorier : Dr Jamel Belli

Siège de l'association : Avenue Carthage Khenis 5011.

Ses Buts :

- Contribuer à l'orientation et au conseil dans le domaine scientifique, dans le respect des règlementations légales en vigueur.

- Participer avec les laboratoires pharmaceutiques à diverses manifestations scientifiques.

- Etablir des relations avec les associations et organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays, qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

2023S00325APSF1

Déclaration

Dénomination de l'association : Retraités de la Défense.

Siège : Boulevard de l'Environnement KIm 01 Route de Tozeur Gafsa.

Objet : Social.

Objectifs :

L'association a pour objet :

- Chercher à rapprocher les vétérans de la défense et à renforcer les relations entre eux, notamment avec les familles des martyrs de l'armée nationale et leurs besoins particuliers.

- Soutenir les efforts de l'Etat en cas de catastrophe naturelle et d'urgence.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires dans le cadre du respect des exigences de la sécurité publique et de défense nationale.

PV n°13269 du 23-05-2022.

Les membres :

Faycel Miri : Président de l'Association

Adel Bouzayen : Secrétaire Général

Bechir Ncib : Trésorier.

2023X00364APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Tataouine plus

Siège social : 16, Rue Okba Ibn Nafaa, Tataouine 3200.

Objectifs :

1- Contribuer à encourager les activités des jeunes dans le gouvernorat de Tataouine.

2- Contribuer à enrichir la scène culturelle du gouvernorat de Tataouine.

3- Contribuer à sensibiliser les utilisateurs de l'intranet aux risques et opportunités offerts par la digitalisation.

Procès-verbal de constat n°037539 en date du 24 mars 2022.

Comités :

Président de l'Association : Ali Boussafa

Secrétaire général : Mourad Zouhal

Trésorière : Najat Bouchahoia

Nombre de membres 03.

2023X00373APSF1

Homologation de résolutions

Bureau syndical du syndicat des copropriétaires dans le complexe résidentiel, bureautique et commercial

Résidence Amira, rue Hédi Nouira Ennasr, 2, Ariana

Matricule fiscal : 1816289/A/N/N/000 en date du 21 mars 2023

Suivant procès-verbal de la deuxième assemblée générale ordinaire et élective du 6 Janvier 2023 enregistré le 11 Janvier 2023 à la Recette des Finances El Menzah6 sous le n°23700289 quittance n°5645 le bureau syndical du syndicat des copropriétaires dans le complexe résidentiel bureautique et commercial Résidence Amira, rue Hadi Nouira Ennasr 2, Ariana a été constitué et élu à l'unanimité pour une durée de deux ans renouvelable et composé comme suit :

1- Monsieur El Moez El Mannai : Président

2- Madame Leila Chargui : Trésorière

3- Monsieur El Mahdi Kilani : Membre

4- Monsieur Mohamed Ali Kilani : Membre

5- Monsieur Nader El Mnif : Membre

6- Monsieur Abdelbaset El Karra : Membre

Une copie du dossier Juridique a été déposée à la Municipalité de l'Ariana, l'autorisation a été accordée le 16 Mars 2023 sous le n° : 1204.

2023400681APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

1) La partie poursuivante : monsieur Hsouna Ben Hsein Elmakdouli, homme d'affaire demeurant au n° 243 cité zouhour avenue Saleheddine Elayyoubi Tunis.

2) La partie saisie : Jalel Ben Mohammed Elherzi, demeurant à l'avenue 14 Janvier 2011 (7 Novembre avant) Dar Chaabane.

3) L'immeuble saisi : immeuble de 2 étages bâti sur une surface de 412.5 m² représentant 412.5 parts indivises objets du titre foncier n°596503 Nabeul dénommé "Zahra 1100" sis à Dar Chaabane Elfehri Nabeul dont elle s'ouvre du sud sur immeuble Elfehri Zemni, sur l'est immeuble Radhouyane, l'ouest sur Avenue 14 Janvier et le nord sur immeuble Hédi Bouchtiba.

- Sous sol : parking de voiture non fini.

- Rez-de-chaussée : composé de 3 appartements l'un contient un salon, 2 chambres à coucher, une salle de bain et un séchoir. Les deux autres appartements contiennent chacun un salon, une chambre, une cuisine et une salle de bain.

- 1er étage : d'une superficie de 105m² contenant un hall entouré de quatre chambres, une toilette et une terrasse.

- 2ème étage : 3 appartements chacun a un salon, une chambre, une cuisine et une salle bain.

4) L'avocat poursuivant : Maître Khaled Bensaad avocat près la cour de cassation 137 avenue Habib Bourguiba immeuble Elkarama Nabeul 8000.

5) La date et lieu de la vente : le mercredi 19/4/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul.

6) Mise à prix : (1.122.000.000 dt) frais en sus.

7) La visite de l'immeuble se fait pendant toute la semaine de 8h à 18h.

2023R00656VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La Débitrice principale : 1) SOCIETE MODERNE DE TRAVAUX PUBLICS «SOMOTRAP» ; SARL. Siège 11 Rue Houcine Bouzaine Tunis. RC Tunis 1144771997 B/M F17496 A représentée par son gérant.

3) Mme. Mounia Ben Meftah Ben Salem Saidi /M Makram b Amor Bjaffal B. Ali Saidi /Mme Nesrine Bent Amor B Jaffal Saidi / Mme Ahlem bent Amor b. Ali Jaffal b. Ali Saidi / leurs CIN inconnues demeurants tous à la Cité Olympique Bloc 32 - Tunis élisant leur domicile chez Me Hazzar Chebbi Avocate 3 Rue Mustapha Sfar par Avenue Alain Savary Cité des Jardins Le Belvédère - Tunis.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain objet T.F 554438 Nabeul situé à la zone industrielle Soliman gouvernorat de Nabeul de 5278 m² dans le plan de la zone industrielle de Soliman

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 475.020,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) L'immeuble mis en vente : Un terrain objet TF 589282 Nabeul situé à la Zone Industrielle Soliman Gouvernorat de Nabeul de 4526 m² dans le plan de la zone industrielle de Soliman.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 407.340,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 24 avril 2023 à 9 h du matin.

- Les immeubles peuvent être visités chaque jour.

2023R00657VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B, S.A Inscrite au RC sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur : M. Hichem Fitouri, Directeur de Banque CIN 0033587 sise à la Résidence Le Belvédère 2A Immeuble Les Dattes 1 App 15 El Menzah 6 Ariana Et Sidi El Mahrasi Nabeul.

3) Mme Zeineb Ben Younes B Bouraoui Ep Fitouri CIN 00000054 Rue Slahedine Ayoubi n°17 Mutuelleville - Tunis.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

L'immeuble mis en vente :

L'immeuble mise en vente : c'est un terrain nu à vocation d'habitation objet du T.F 536263 Nabeul dénommé "zeineb" de 364 m² situé près du port de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à.242.200.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 26/4/2023 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2023R00658VEPA1

Vente à l'enchère publique d'un immeuble

Cabinet Maître Nouma Dhaou

Avocat à la cour d'appel

Avenue 2 Mai Médenine

Tél : 75644081

Le poursuivant : Abdelhafidh Chawki Ben Mostafa Almassaoudi : journalier demeurant à Marsa Houmt Souk Djerba, par l'attention de son avocat maître Nouma-Dhaou - Avenue 2 Mai Médenine.

La partie saisie : Najeh Ben Jlidi Ben Mohamed Touil : journalier demeurant à Bouramli Koutine Médenine.

Immeuble mis en vente :

1/ 1er immeuble : il s'agit d'une parcelle de terrain située à Om Tamer - Médenine Nord gouvernorat de Médenine : clôturée par un mur dans laquelle il y'a eu un local d'habitat d'un étage terrestre de surface 150 m² avec un garage de 40 m² de surface : ouvrant à l'Ouest vers un chemin non godronné, et de Nord un terrain à la propriété d'autrui et de l'Est un terrain à la propriété d'autrui clôturé par un mur et de Sud un local d'habitat à la propriété d'autrui.

2/ 2ème immeuble : il s'agit d'une parcelle de terrain située à Om Tamer Médenine Nord gouvernorat de Médenine : prés de 1er immeuble qui lui sépare un chemin, et se compose d'un local d'habitat de deux étages ouvrants au Sud; limité de Nord d'un habitat propriété d'autrui, et de l'Est un habitat propriété d'autrui et de l'Est une parcelle de terrain clôturée par un mur.

Mise à prix : cent cinquante un mille et cinq cent soixante dinars et 600 millimes (151560.600) suite à l'ordonnance de réduction de prix de 40 % auprès de tribunal au niveau de la 1ère audience de 6/3/2023.

Date et lieu de la vente : à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine, à l'audience de lundi le 24 avril de l'année deux milles vingt et trois (24/4/2023) à neuf heures de matin et suivi par le biais de l'enchère publique pour le dernier qui paye plus.

Les conditions de visite de l'immeuble saisi :

La visite de l'immeuble saisi est possible chaque jour au long de la semaine de lundi à samedi à partir de 8 h de matin à 18 h du soir, pour les plus amples renseignements et consultation, s'adressez à l'étude de Maître Nouma Dhaou avocat à la cour d'appel avenue 2 Mai Médenine (le poursuivant) : chaque jour à l'horaire administratif de travail à l'exception les jours féries et les dimanches jusqu'au jour de l'audience de vente sus-indiqué.

2023R00659VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Société La Manjaria en la personne de son représentant légal (débitrice principale), S.A.R.L, immatriculée au Registre de Commerce sous le n°B146691997, son siège social rue Abu-Dhabi résidence Janet Hammamet, 2- Mr Othmen Boulakmin, résident au n°21 citée Taamir Bni Khaled, titulaire de CIN n°01767054 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain n°B 32 d'une superficie de 5438 mm objet du titre foncier n°628502 Nabeul dénommé "Rebha 156" sis à Bni Khalled, le terrain contient des figuiers et des agrumes, des grenadiers, le terrain est entouré par le nord par des colonnes en ciment et du coté de l'est par une clôture, le terrain est lié de l'ouest par une route amenant à la rue de la république, le terrain est délimité du nord par la parcelle n°B44, du sud par la parcelle n°B 38 et la parcelle B41, de l'est par une rue et de l'ouest, par une rue objet du titre foncier 12098 Nabeul.

Mise à prix : (460.054d.800) et ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 24/4/2023 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2023R00671VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Omar Znaidi

Avocat à la cour d'appel

4 Bis Avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana

MF : 1364081W/A/P/000

Tél : 71.235.685/22.625.080

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal, société anonyme dont le siège social sis à la rue Hédi Nouira n°9 Tunis inscrite au RNE sous le n°001416Q en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Société Ahmed Cherichi de Promotion Immobilière, en son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au RNE sous le n°1159032P, siège social sis à la Résidence «Al Izdihar», Duplex DI, Bloc D, 1er étage, Menzah.

Avocat poursuivant : Maître Omar Znaidi avocat à la cour d'appel, cabinet sis au 4 bis avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana, MF : 1364081W/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°3757 Ariana dénommé «Fatma» sis Délégation Soukra Gouvernorat Ariana consistant en un terrain d'une superficie de 6154 m² sur lequel est édifié un local à usage d'habitation (type villa) en cours de restauration comprenant un rez-de-chaussée et un rez-de-jardin d'une superficie couverte de 800 m², une piscine d'une superficie de 130 m², et ses dépendances.

Mise à prix : Dix huit millions quatre cent soixante deux mille dinars (18.462.000,000 DT) outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : lundi 24 avril 2023 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la rue André Ampère Cité administratif Ariana.

Visite des lieux : La visite peut se faire pendant les jours et heures ouvrables. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir les autorisations nécessaires.

2023400682VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Maître Jihed Barouni

B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607/98.237.282

Partie poursuivante : AMEN Banque, Société anonyme, identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mr Nizar Ben Lassad Mejri, titulaire de la cin n°05692631, demeurant à la rue Khmeis Hajri Jendouba, au siège de la Sté SODEMAC, Oued Mliz Jendouba et à l'appartement A 22 résidence Nour 1 Sidi Daoued route la Marsa Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B.

Propriété saisie : la totalité de l'appartement en S+3, appartenant à la partie saisie objet du TF n°168285 Tunis, sis au 2ème étage, Bloc A Résidence Nour 1 Sidi Daoued route la Marsa Tunis. La superficie de l'appartement est 138 mètres carrés en plus des parties communes du titre mère n°151006 Tunis. La construction est de bonne qualité et de bon revêtement. Tout ça selon l'expertise faite par l'expert Mohamed Sassi datée le 8/9/2022.

Mise à prix après déduction de 40% : Deux cent quatre vingt trois mille six cent vingt sept dinars et 094 millimes (283.627,094 dinars) frais et honoraires de l'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le Mardi 02 mai 2023 (02/5/2023) à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Tunis 1. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis 1 ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2023400685VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de répartition des deniers au Journal Officiel de la République Tunisienne

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance Sousse 2

Juge chargé de la distribution des deniers

Affaire N°128

En date du 02/02/2023 Madame Asma Hichri, le Juge chargée de la priorisation des créanciers et de la répartition des deniers au Tribunal de Première Instance Sousse 2, a ordonné l'ouverture des procédures de répartition de l'argent provenant des biens mobiliers appartenant au saisi estimés à la somme de vingt mille dinars (20000 DT).

Suite à la demande de distribution des deniers présentée par Maître Ahmed Amri au nom de son client Monsieur Moncef ben Ibrahim Alouini domicilié au bureau de son avocat précité sise à l'avenue Abou Yosr Chaibani, Kairouan.

Contre :

1/ La Société Général Gom représentée par son gérant, Monsieur Mohamed Toumi, domicilié au 14 Cité l'Océan Enfidha, Sousse.

2/ Le Bureau Régional de la Douane, Sousse au nom de son représentant légal ;

Et après avoir consigné le produit de la vente s'élevant à vingt mille dinars (20000 DT) selon le reçu n° M014395 en date du 9/3/2022.

Et conformément aux dispositions de l'Article 466 C.P.C.C Nous, Asma Hichri juge chargé de la répartition des deniers et de la priorisation des créanciers, autorisons la publication de la dite décision au journal officiel de la République Tunisienne et au tableau d'affichage du tribunal afin que les créanciers puissent présenter leurs titres de créances dans les délais fixés par les articles 466 et 468 C.P.C.C : Tout créancier qui entend

participer à la distribution des deniers doit produire ses titres de créance, au greffe du tribunal dans un délai de trente jours qui suivent la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne ou par une lettre recommandée avec accusé de réception à peine de forclusion en cette participation, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu.

Cette annonce a été éditée et publiée au journal officiel de la République Tunisienne.

2023S00335VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES « SIAM»

S.A. au capital de 33.500.000 dinars

Siège social : Z.I - Ben Arous - Tunis

RNE : 0001982D

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 24 avril 2023, à partir de 10 H au Bureau de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Nomination de commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2023T00317SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société AKYES

Société anonyme

Au capital de 1 100 000 Dinars

Siège social : Route du Bac - 2040 Radés

IU : 0046135N

Messieurs les actionnaires de la Société AKYES sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le vendredi 5 mai 2023 à 9h30 au siège social de la société sise à la Z.I. route du bac-2040 Radés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4/ Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5/ Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président du conseil d'administration.

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2022.

8/ Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

9/ Pouvoirs pour formalités.

2023R00650SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°00002708Q, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 Avril 2023 à 10 heures à l'hôtel Barcelo Concorde - Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.

4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs.

9. Fixation du montant des jetons de présence.

10. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

11. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles, inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, ont le droit d'y assister, sur simple justification de leur identité, ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Ce mandat spécial

devra être déposé au siège social au nom du «Département Titres UIB» et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, plusieurs actionnaires ne disposant pas de ce nombre d'actions peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir. Ce Pouvoir devra être déposé au siège social au nom du «Département Titres UIB» et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque sis 65, avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis et au «Département Titres UIB» sis à la rue du Lac Toba 1053, Les Berges du Lac 1 - Tunis.

Cet avis tient le lieu de convocation individuelle.

2023R00661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 25 Avril 2023 à 10h à la salle des réunions au siège social de la société à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire hors du délai réglementaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2021.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2023R00663SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000 DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule Fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 25 Avril 2023 à 12h du matin à la salle des réunions au siège social de société à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN.

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale.

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2023R00664SANB3

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société anonyme en liquidation

Identifiant unique : 051 0392V

Siège social selon RNE : Avenue Hédi Chaker n°92-94 Tunis

Le liquidateur convoque les actionnaires à une assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 25 Avril 2023 à 10h dans son bureau à l'adresse suivante : Cité Ennasr 01 - Résidence EL BADR, étage 05- A52 - Avenue Hédi Nouira - CP 2037 - Gouvernorat de l'Ariana.

Pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Prendre acte du rapport du liquidateur sur la situation financière de la société

- L'approbation du plan de la liquidation

- L'approbation de l'inventaire des actifs et des passifs

- Préciser le lieu de domicile pour la période restante de liquidation

Le liquidateur informe tout intéressé que les notifications, les avis et les autres correspondances à envoyer à la société pendant la phase de liquidation seront reçus dans son bureau indiqué ci-dessus.

Adresse mail du liquidateur : aiman.elabed@eci.tn

2023R00670SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BH ASSURANCE

Société anonyme

Au capital de 13 300 000 Dinars

Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord - Tunis - 1003

Identifiant unique : 0538937C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «BH Assurance» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 25 avril 2023, à 11 h au Royal ASBU Hôtel sis à l'avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022;

4. Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Réaffectation de réserves;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

8. Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques.

9. Renouvellement du mandat d'administrateurs;

10. Nomination de deux administrateurs indépendants;

11. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires

12. Désignation du co-commissaire aux comptes;

13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire et les modalités de participation sont consultables sur notre site web sur l'adresse suivante www.bh-assurance.com.

2023R00692SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AZUR Pièces Automobile

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 1076765N

CNSS : 345310-87

Les actionnaires de la Société AZUR Pièces Automobile, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de leur société, qui se tiendra le lundi 17 avril 2023 à 15h, à L'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art. 200 et 475 CSC.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs pour formalités.

2023R00699SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme

Au capital de 203.709.985 dinars

Siège social : 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Identifiant unique RNE : 0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 19/4/2023 à partir de 9h du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 et approbation desdites conventions;

3. Lecture des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 ainsi que du rapport général des Co-commissaires aux comptes y relatif, et approbation desdits états financiers individuels et consolidés;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

6. Fixation des rémunérations des administrateurs;

7. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;

8. Cumul des fonctions des administrateurs;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la banque durant les horaires de travail et dans les délais légaux.

2023R00703SANB3

Convocation

Société de Développement du Tourisme Saharien

S.A au capital de 1 608 500 dinars

Siège social : 72 rue 8603 Z.I la Charguia

Identifiant unique : 0035377W

Messieurs les actionnaires de la société de Développement du Tourisme Saharien sont invités à assister, le vendredi 28 Avril 2023 au siège social sis au 72 rue 8603 Z.I la Charguia, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire à 10 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire, à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2023R00710SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Location de Voitures S.A (STLV S.A)

Société anonyme

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 46 Rue de l'Artisanat Zone Industrielle Charguia II 1080 - Tunis

RC : B0385022018 ; MF : 1563351 H/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la société STLV S.A. sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 18 Avril 2023 à 9H au siège de la direction de la société Ennakl Automobiles, sis à la Charguia II Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022;

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ;

4- Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7- Déclaration de fonction des administrateurs en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales ;

8- Nomination d'un administrateur ;

9- Fixation du montant des jetons de présence ;

10- Questions diverses.

2023R00727SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2022 du 24/4/2023

Société «SELIMAT-SA»

SA, au capital de 1 950 000 DT

Siège social : Route de Tunis GP1 Z.I Akouda

Matricule fiscal : 09291R/A/M/000

IU : 09291R

Messieurs les actionnaires de la Société «SELIMAT-SA» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le 24 avril 2023 à 10h du matin au siège social de la société sis à la route de Tunis GP1 Z.I. Akouda à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2022.

3. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4. Quitus aux membres du conseil d'administration

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Distribution d'une partie des résultats reportés.

7. Approbation des conventions conclues dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs pour formalités.

2023S00333SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 12/5/2023

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 15 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12/5/2023 à 9 H au bureau de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de 2022.

- Approbation des états financiers consolidés de 2022.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du conseil d'administration.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2023X00387SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 12/5/2023

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 15 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

Messieurs Les actionnaires de la Société des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 12/5/2023 à 10 H au bureau de la Société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Modification de l'article six des statuts.

- Questions diverses.

2023X00388SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19/5/2023

Société Tout Transport

Société anonyme

Au capital social de 1 850.000 DT

N° CNSS : 121256/06

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0042153Y

Code fiscal : 042153Y//A/M/000

Messieurs Les actionnaires de la Société Tout Transport sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19/5/2023 à 12 H au bureau de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2023X00389SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 12/5/2023

Société Tunisienne de Conditionnement

Société anonyme

Au capital social de 7 300.000 DT

N° CNSS : 00316529/18

Identifiant Unique Registre National des Entreprises : 0926249W

Code fiscal : 926249/W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Conditionnement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12/5/2023 à 11 H au bureau de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2023X00390SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 12/5/2023

Société Tunisienne de Conditionnement

Société anonyme

Au capital social de 7 300.000 DT

N° CNSS : 00316529/18

Identifiant unique registre national des entreprises : 0926249W

Code fiscal : 926249/W/A/M/000

Messieurs Les actionnaires de la Société Tunisienne de Conditionnement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 12/5/2023 à 12 H au bureau de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article six des statuts.

- Questions diverses.

2023X00391SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MPC PROKIM INDUSTRIE

Société anonyme

Au capital de 18.300.000 dinars

Siège social : Z.I. Mghira, Rue de Mhamdia, BP175, 2082, Fouchana - Ben Arous

Identifiant unique : 0345844C

Affiliation CNSS : 83974-69

Messieurs les actionnaires de la société MPC PROKIM INDUSTRIE, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 20 Avril 2023 à 9H30 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et sur les opérations sociales concernant l'exercice 2022 ;

2. Rapports des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice;

3. Approbation, s'il y a lieu de ces rapports et états financiers;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

5. Affectation du résultat;

6. Nomination du commissaire aux comptes;

7. Questions diverses.

2023400678SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BH SICAF (Filiale de la BH BANK)

S.A au capital de 15 000 000 D

Identifiant Unique : 0496267D

Siège social : Immeuble Espace Tunis Bloc K - 5ème étage Rue Chebbia Montplaisir - 1073 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société BH SICAF (Filiale de la BH BANK) sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 24 avril 2023 à 11 H, au siège social de la BH INVEST (Intermédiaire en Bourse) sis à Tunis, Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Sghaier Aouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord 1003, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;

4) Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6) Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022 ;

7) Fixation du montant des jetons de présence;

8) Pouvoir pour formalités.

2023400679SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTEFI

S.A. au capital de 16 000 000 Dinars

Siège social : Impasse de l'Union du Maghreb Arabe n°5 - 2036 La Soukra

Identifiant unique au R.N.E : 0000345 Z

Affiliation CNSS : 15.017-79

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2023400680SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE LIVRE

Société anonyme

Au capital : 1.552.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Zaghouan

MF du RC : B5881996

M.F : 19001W/P/M/000

Messieurs les Actionnaires de La Société Le Livre sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 20 Avril 2023 à 10h du matin au siège de la Société Le livre à la zone Industrielle Zaghouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021,

3. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2021,

4. Approbation des conventions énumérées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021,

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021,

7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021,

8. Pouvoir pour formalité.

2023400689SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LE LIVRE

Société anonyme

Au capital : 1.552.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Zaghouan

MF / RC : B5881996

M.F : 19001W/P/M/000

Messieurs les Actionnaires de La Société Le Livre sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20 Avril 2023 à 10h30 du matin au siège de la Société Le livre à la zone Industrielle Zaghouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital avec suppression du DPS;

2- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital avec suppression du DPS;

3- Modification des statuts ;

4- Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'accomplissement des formalités légales relatives à l'augmentation du capital.

5- Pouvoir pour formalité.

2023400690SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Hassen Louati annonce qu'il possède une maison sise à la route de Saltania km 3 Sfax par acte de partage rédigé par les notaires Zouheir Kallel et son collègue enregistré le 17/9/2007 n°045716.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2023X00392DIVD2

Avis

Moncef Ben Hassen Mzid Annonce aux publics qu'il possède une parcelle de terre de surface 1047.35 m² elle est située à la forêt de Sfax route l'Afrane km6.

Lui provenant par un acte d'achat dressé par deux notaires le 4/4/1987 enregistré le 22/12/1987 n°6585.

Et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale.

Et tout celui qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2023X00394DIVD2